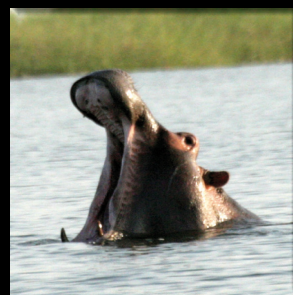




# Initiative pour le Patrimoine Mondial Forestier du Bassin du Congo



Contribution au renforcement des aires protégées : résultats, enjeux et perspectives de la première phase 2004 – 2013





## A propos de cette publication

### Remerciements :

Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO remercie en particulier pour leur participation à la réalisation de cette brochure :

Conrad Aveling, René Beyers, Romain Calaque, Camille Canaple, Brigitte Carr-Dirick, Guy Debonnet, Matthew Hatchwell, Rachida Kameche, Leila Maziz, Sophie Tournay-Calaque, Nathalie Valanchon.

Cette brochure a été préparée et publiée grâce à la généreuse contribution de l'Union européenne au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO pour le programme CAWHFI.

Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO remercie ses partenaires dans la mise en œuvre de l'Initiative CAWHFI : la Fondation pour le Tri-national de la Sangha, Wildlife Conservation Society (WCS) et World Wildlife Fund for Nature (WWF).

## Contacts

### Guy Debonnet

Chef de l'Unité des Projets Spéciaux  
Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO  
g.debonnet@unesco.org

### Références :

Aveling, C. et Debonnet, G., 2010. *Le patrimoine mondial dans le bassin du Congo*. Centre du patrimoine mondial. UNESCO, Paris, 63p.

Aveling, C. et Debonnet, G., « Les forêts du bassin du Congo. Patrimoine commun de l'humanité », *La Revue du Patrimoine mondial* n°61, Octobre 2011, pp.30-39.

UNESCO, ICCROM, ICOMOS, IUCN, 2012. *Gérer le patrimoine mondial naturel*, Série Manuels de référence sur le patrimoine mondial, Centre du patrimoine mondial. UNESCO, Paris, 98p.

Van de Weghe, J.P. et White, L., 2008. *Patrimoine mondial naturel d'Afrique centrale. Biens existants – Biens potentiels. Rapport de l'atelier de Brazzaville, 12-14 mars 2008*. Centre du patrimoine mondial. UNESCO, Paris, 96p.

### Leila Maziz

Coordinatrice du projet CAWHFI  
Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO  
l.maziz@unesco.org

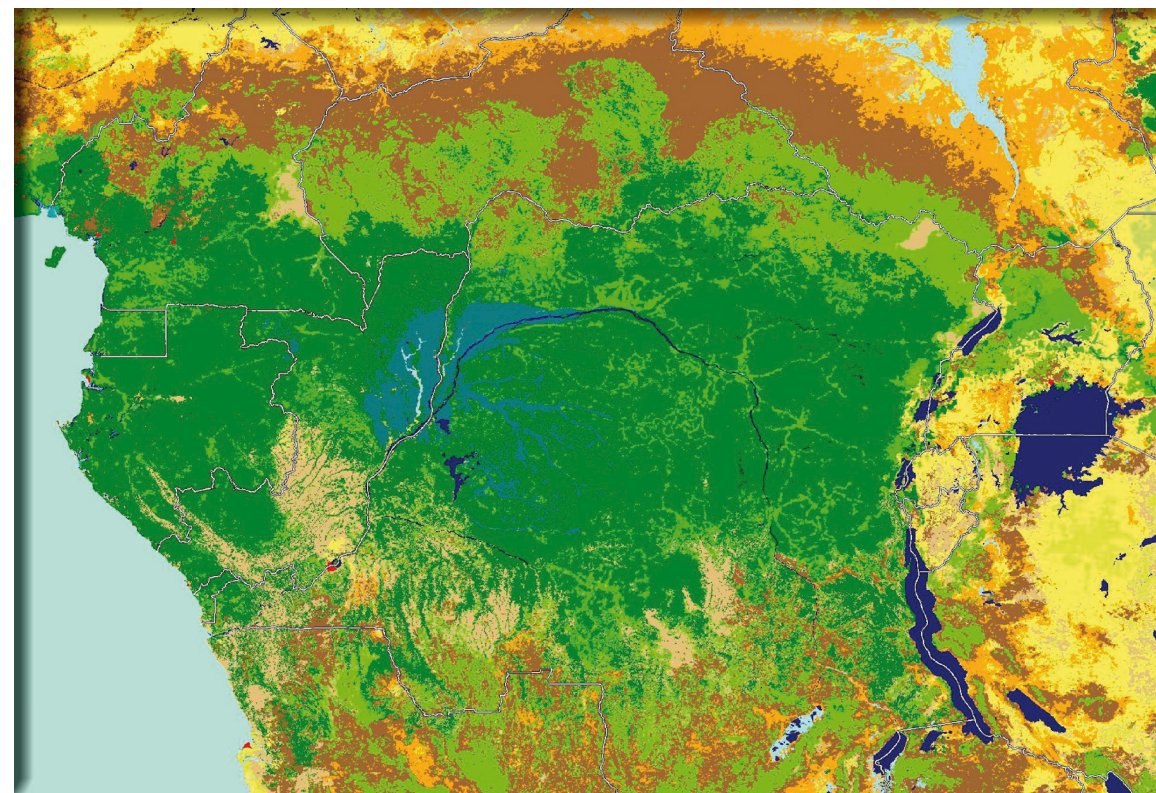




# Présentation générale

## L'importance des forêts du bassin du Congo

Le bassin du Congo, deuxième massif forestier tropical après l'Amazonie, s'étend sur plus de 1,6 millions de km<sup>2</sup> et huit pays : le Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, et quelques zones en Angola et au Nigeria. Les forêts du bassin du Congo se distinguent par leur biodiversité exceptionnelle et un niveau d'endémisme très élevé. De plus, ces forêts forment un bloc forestier ininterrompu, ce qui permet aux mécanismes biologiques de se poursuivre sans perturbation.



Carte représentant la végétation en Afrique centrale © Centre Commun de Recherche, CE

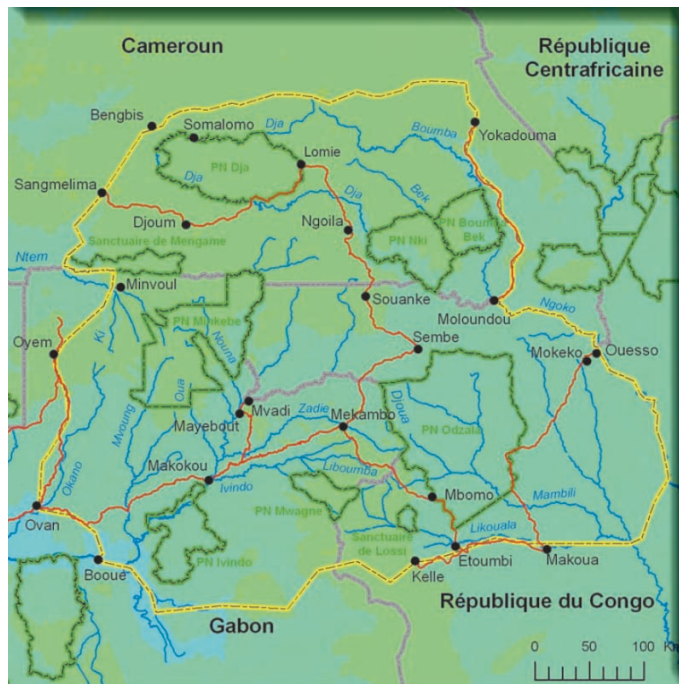
Actuellement, seulement 14% de la surface totale des forêts d'Afrique centrale bénéficie d'un statut d'aire protégée. Pourtant, la conservation de ces écosystèmes est fondamentale pour les 30 millions de personnes qui y habitent et dépendent de ses ressources. La région a également un rôle important, au niveau de la planète, pour la régulation du climat via la séquestration du carbone.





## Identifier et valoriser les sites potentiels du patrimoine mondial naturel en Afrique centrale : l'Initiative pour le patrimoine mondial forestier d'Afrique centrale (CAWHFI)

L'Initiative pour le patrimoine mondial forestier d'Afrique centrale (CAWHFI) a débuté en 2004, avec pour principal objectif d'améliorer la gestion durable des paysages écologiques, incluant des complexes protégés qui pourraient être proposés comme sites du patrimoine mondial. Les trois sites d'intervention sont : le Paysage du Tri-national de la Sangha, le Paysage de Gamba-Mayumba-Conkouati et le Paysage Tri-national Dja-Odzala-Minkébé.



Paysage du Tri-national Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM)  
© UNESCO / R. Beyers

L'action de CAWHFI dans le bassin du Congo se fonde sur deux approches complémentaires et conformes à la vision des instances régionales de conservation:

- L'approche globale par paysages consiste à gérer l'impact des activités humaines sur les écosystèmes de manière à préserver les mécanismes biologiques. Les sites naturels sont appréhendés dans leur globalité, en prenant en compte les zones protégées et les zones périphériques : cette approche cherche à éviter la formation d' « îlots » écologiquement déconnectés les uns des autres.
- L'approche régionale de la conservation concerne les paysages écologiques qui s'étendent sur différents pays. Elle est mise en œuvre parallèlement à l'approche par paysages.



Paysage de Gamba-Mayumba-Conkouati  
© UNESCO / R. Beyers

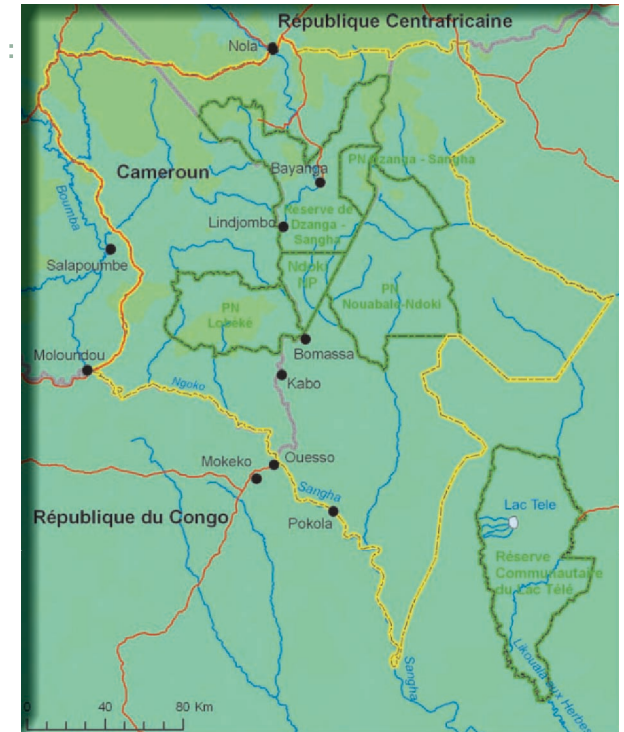


## L'action de CAWHFI pour la conservation de la biodiversité dans le bassin du Congo

CAWHFI est une collaboration entre le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, des ONG internationales de conservation (World Wildlife Fund for Nature, Wildlife Conservation Society), des partenaires régionaux et internationaux (la Fondation pour le Tri-national de la Sangha, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), le Réseau d'Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) et les autorités nationales en charge des aires protégées dans la sous-région. Entre 2004 et 2013, les activités réalisées dans le cadre de l'Initiative ont été financées par la Fondation des Nations Unies (2004-2010), le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (2007-2012) et la Commission européenne (2009-2013).

### ■ L'action de CAWHFI se structure autour de quatre axes principaux :

- Le renforcement de la gestion des aires protégées car les sites doivent démontrer une capacité de gestion qui garantit le maintien sur le long terme de leurs valeurs universelles exceptionnelles et de leur niveau d'intégrité pour atteindre les standards de gestion du patrimoine mondial et être reconnus par la *Convention du patrimoine mondial* ;
- L'amélioration de la gestion de la faune dans les zones multi-usages reliant les aires protégées, en partenariat avec le secteur privé, les gouvernements concernés et les parties prenantes locales, pour une utilisation durable des ressources naturelles ;
- L'identification des sites potentiels du patrimoine mondial et la soumission de nouvelles propositions d'inscription, pour assurer une meilleure représentation des valeurs universelles exceptionnelles du patrimoine naturel de la région ;
- L'appui au développement de mécanismes de financement durable pour la conservation et notamment à la Fondation pour le Tri-national de la Sangha.



Paysage du Tri-national de la Sangha (TNS)  
© UNESCO / R. Beyers





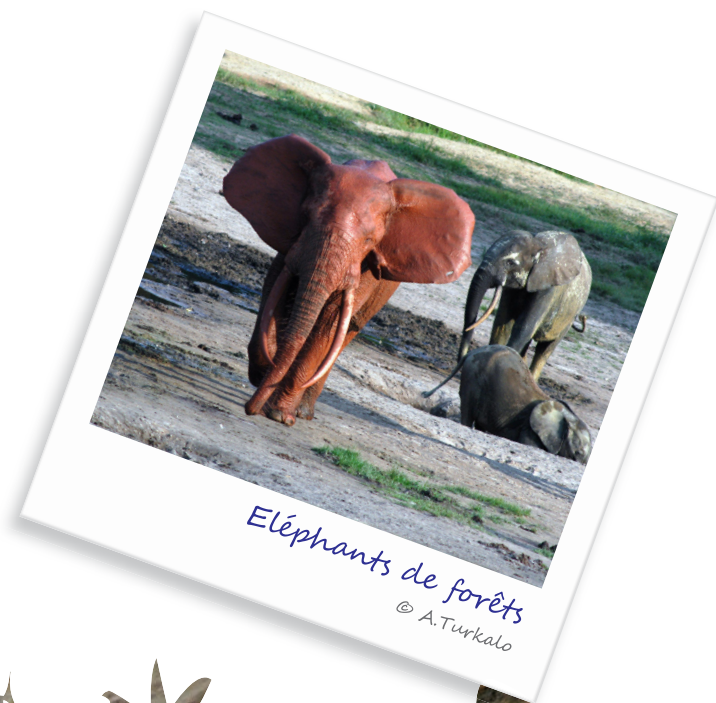
# Résultats prometteurs

Accompagnement des administrations nationales dans l'amélioration de la gestion des aires protégées, en vue d'atteindre les standards du patrimoine mondial.

- Mise en place de mécanismes de suivi d'application de la loi à travers l'outil MIST ;
- Appui aux patrouilles de surveillance, notamment transfrontalières ou marines ;
- Planification concertée de la gestion des aires protégées ;
- Développement de l'écotourisme dans les paysages.



Gorille  
© C. Cipolletta



Eléphants de forêts  
© A. Turkalo

## ■ Identification des sites potentiels du patrimoine mondial.

- Ateliers organisés dans le cadre de CAWHFI, à Brazzaville en mars 2008 et à Libreville en décembre 2010, pour établir des listes exhaustives de sites forestiers d'Afrique centrale ayant une valeur naturelle exceptionnelle évaluée selon les critères de la *Convention du patrimoine mondial*.
- Appui technique au montage de la proposition d'inscription du Tri-national de la Sangha.





Construction du barrage  
de Mekin © Unesco / L.Maziz



Clairière - Parc de Dzanga  
© K. Von Loebenstein



Mine en périphérie du Dja  
© Unesco / L.Maziz



Activités d'éducation  
environnementale © T.Breuer

Amélioration de la gestion de la faune dans les zones multi-usages reliant les aires protégées, en partenariat avec le secteur privé, les gouvernements concernés et les parties prenantes locales.

- Négociation et signature d'accords de gestion de la faune dans les concessions, avec les compagnies d'exploitation concernées ;
- Appui à des initiatives visant à promouvoir un équilibre entre l'exploitation durable des ressources naturelles et les besoins économiques des populations locales ;
- Sensibilisation des communautés locales à la conservation de la biodiversité.





## Encourager la coopération internationale dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel et naturel en Afrique centrale.



### ■ Bénéfices sous-régionaux

Le développement de processus transfrontaliers soutenus et promus par les organismes dédiés tels que la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) participe à la dynamique d'intégration sous-régionale. La soumission de propositions d'inscription pour les sites transfrontaliers est vivement encouragée par la *Convention du patrimoine mondial*.

### ■ Bénéfices internationaux

La couverture médiatique nationale et internationale dont a bénéficié CAWHFI a contribué à la valorisation des gouvernements impliqués dans l'Initiative. Ainsi, au-delà de la diffusion de l'information par plusieurs médias nationaux et sous-régionaux, et par l'ensemble des partenaires de CAWHFI, l'information a fait l'objet d'une reprise par de nombreux médias internationaux, dont le *Huffington Post* (Etats-Unis) et le *Telegraph* (Royaume-Uni), ou encore des organisations œuvrant pour la conservation, comme la Fondation Nicolas Hulot et Save the Elephants.

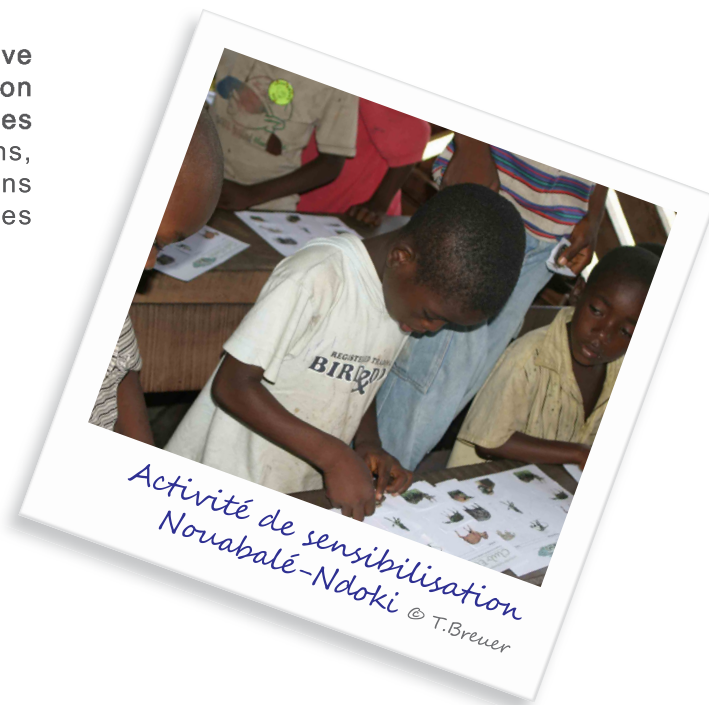






## ■ Bénéfices nationaux

La diffusion d'informations par les médias locaux ainsi que les différentes publications à l'initiative de l'UNESCO ou des parties prenantes ont contribué, dans les pays concernés, à la valorisation et la reconnaissance des Aires protégées, leur permettant de s'intégrer dans les politiques environnementales définies par les gouvernements. En outre, l'organisation de formations, de visites de sites, d'ateliers ont permis à de nombreux magistrats, membres des administrations nationales en charge de la faune, de la pêche, de la foresterie, etc. de renforcer leurs compétences tout en s'appropriant les normes existantes.



## ■ Bénéfices locaux

La participation des populations locales aux différentes activités, telles que l'élaboration des plans d'aménagement ou de gestion durable des ressources, ont permis de renforcer leur place dans la gouvernance locale. Elles ont également pu bénéficier de campagnes de sensibilisation aux questions environnementales, du développement de projets économiques par exemple dans le secteur de l'écotourisme, ou d'une amélioration des infrastructures.





# Perspectives

## Consolider la gestion des sites du patrimoine mondial existants et potentiels



- Promouvoir l'identification des aires protégées ou complexes d'aires protégées les plus remarquables d'Afrique centrale, qui seraient susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. L'inscription de nouveaux sites naturels sur la Liste du patrimoine mondial favoriserait la conservation de la biodiversité car cela permettrait de créer un vaste réseau d'aires protégées, liées entre elles par des interzones à usages multiples.

- Maintenir des standards de gestion et de protection internationaux pour les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (Ecosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda, Réserve de faune du Dja, Tri-national de la Sangha), et s'assurer que les valeurs universelles exceptionnelles de ces biens soient préservées par la mise en œuvre de politiques nationales de conservation.





- Renforcer la préservation des sites bénéficiant d'un statut de protection, ou patrimoine mondial, par l'aménagement des zones à usage multiple situées autour de ces sites. L'objectif est de promouvoir une exploitation durable des ressources naturelles dans les zones périphériques, en partenariat avec le secteur privé, les gouvernements concernés et les parties prenantes locales. La conservation de la biodiversité dans ces zones intermédiaires est en effet essentielle pour le maintien de l'intégrité des sites classés.





# Crédits

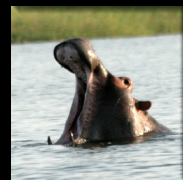
**Contenu et rédactionnel :** Sophie Calaque  
UNESCO / WCS

**Charte graphique :** Axone.cm

**Photographies "frame" :** T. Bacha (T.B) / WCS / M. Goldwter (M.G)



**Photographies couverture :**



T.Bacha

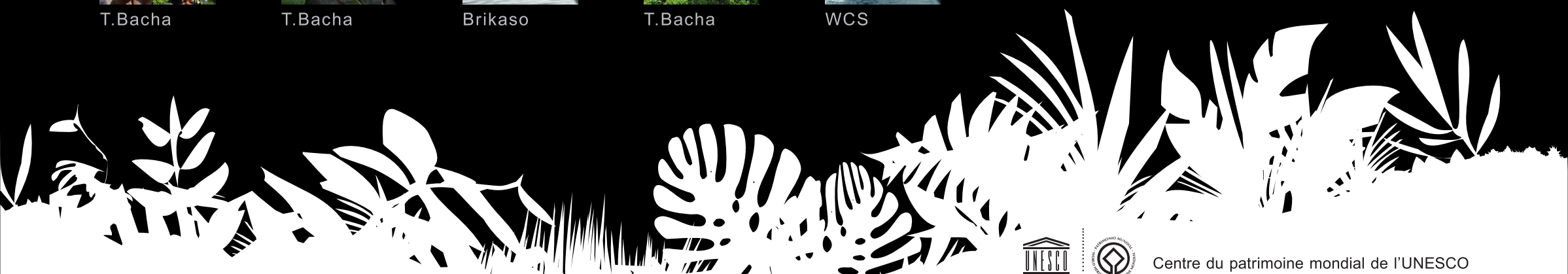
T.Bacha

Brikaso

T.Bacha

WCS

**Avec tous nos remerciements à tous ceux qui nous ont remis leurs photographies gracieusement :**  
T.Bacha; T.Breuer; O.Brikas; M.Caillet; R.Calque; C.Cipolletta; T.Collins; H.Delanne; F.Dupin; M.Goldwater; M.Kock; L.Mathot; L.Maziz; K.Redford; P.Roth; A.Turkalo; K. Von Loebenstein; UNESCO, WCS et WWF



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Convention du patrimoine mondial

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

7 place Fontenoy 75007 PARIS